

BUDGET ANNEXE
« COLLECTE ET TRAITEMENT DES
DECHETS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2022

SOMMAIRE

1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	4
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	4
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	7
2.4 La dette du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	8
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	9
3.1 Le volume des autorisations de programme	9
3.2 L'avancement des autorisations de programme	9
4. La section d'exploitation du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	10
4.1 les recettes de fonctionnement du compte administratif	10
4.2 Les dépenses de fonctionnement du compte administratif	11
5. La section d'investissement du budget annexe « collecte et traitement des déchets »	13
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	13
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	14
6. Etat spécial relatif à la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés	15

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Le compte administratif 2022 constitue le premier document budgétaire unique de la compétence « prévention et gestion des déchets » retraçant l'exécution des dépenses et des recettes. Cela permet de disposer d'une vision consolidée de la situation financière de la compétence.

En 2022, la Métropole a poursuivi son action de gestion des déchets telle que définie par le schéma métropolitain de gestion des déchets du 19 octobre 2017 et par le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés dont les finalités sont de :

- 1- Réduire les déchets produits et collectés sur le territoire et ainsi apporter une réponse à la saturation des exutoires de traitement et à l'augmentation programmée des coûts de traitement;
- 2- Harmoniser les pratiques de prévention des déchets sur la Métropole afin d'offrir aux habitants des solutions homogènes et permettre d'engager un changement de comportements ;
- 3- Participer à l'ouverture de la gestion des déchets vers une économie circulaire.

Ainsi, la Métropole a consacré une enveloppe de plus de 227 M€ aux contrats de prestations de service pour répondre spécifiquement aux défis soulevés par la gestion des déchets, correspondants ainsi à plus de 85% des charges à caractère général.

Concernant les investissements, ces derniers demeurent stables pour s'établir à près de 26 M€ correspondant à un taux d'exécution de 56%, lequel devrait s'améliorer compte tenu de la réorganisation de la direction de pôle propreté, cadre de vie et valorisation des déchets.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles augmentent de 2% avec un dynamisme plus important du produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et des recettes issues des produits de services permettant de mobiliser dans une moins grande mesure la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe. Le résultat de fonctionnement 2022 s'élève ainsi à 10,25 M€.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 se déclinent comme suit :

- ✓ En section d'exploitation:
 - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **95%** et correspond à un total de **421 672,53 k€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **98%**, correspondant à un total de titre émis égal à **431 926,12 k€** ;
 - Les dépenses réelles représentent **398 913,45 k€** (soit un taux de couverture de 95%) et les recettes réelles **413 132,79 k€** (soit un taux de couverture de 97%).
- ✓ En section d'investissement :
 - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à 59% et correspond à un total de mandats émis de **36 681,64 k€** ;
 - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **81%** et correspond à un total de titres émis de **45 233,97 k€**;
 - Les dépenses réelles représentent **36 291,00 k€** et les recettes réelles **15 874,34 k€**.

2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

L'instruction budgétaire M57 prévoit que l'organe délibérant constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci. Ce résultat est dégagé en section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2022 à la somme des titres de recettes émis. Complété par le résultat antérieur, il contribue au financement de la section d'investissement.

Le résultat cumulé est ainsi déterminé :

En K€	Recettes 2022 (A)	Dépenses 2022 (B)	Section d'exécution 2022 C = A - B	Résultat reporté 2021 (D)	Résultat de clôture 2021 E = C + D	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2022 (F)	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2022 (G)	Résultat cumulé 2022 = E + F - G
Section de fonctionnement	413 523,44	421 672,53	-8 149,10	18 402,69	10 253,59	0,00	0,00	10 253,59
Section d'investissement	38 633,42	36 681,64	1 951,78	6 600,55	8 552,33	0,00	0,00	8 552,33
Total Cumulé	452 156,86	458 354,17	-6 197,31	25 003,24	18 805,92	0,00	0,00	18 805,92

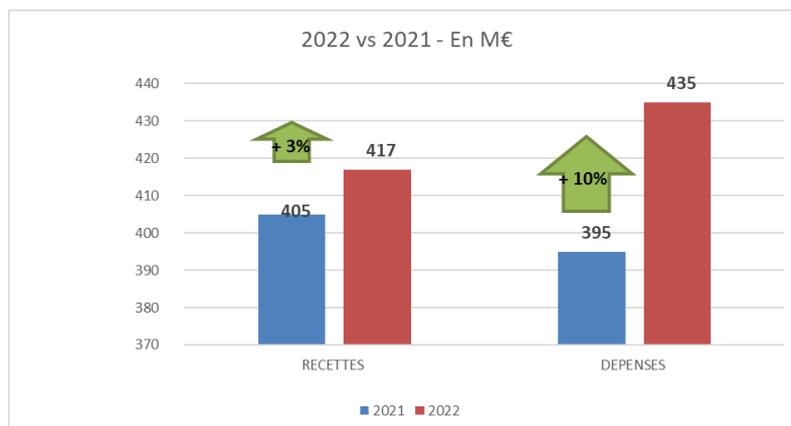
Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en section de fonctionnement hors résultat reporté est déficitaire de 8 149 k€. Après, prise en compte du résultat reporté 2021, le résultat de clôture 2022 s'établit à 10 253 K€, soit un recul de plus de 8 000 k€, ce qui signifie que le budget annexe « collecte et traitement des déchets » a puisé dans son excédent reporté pour financer des dépenses de fonctionnement croissantes.

Le résultat de clôture prend en compte deux éléments de l'exercice 2022 :

- d'une part, le dynamisme du produit des recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, suite à un relèvement du taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères en 2022 pour les communes des anciens territoires du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du Pays de Martigues ;
- et d'autre part, des mesures prises pour contenir la croissance des dépenses.

En section d'investissement, le résultat 2022 est arrêté à 1 952 k€ et après prise en compte du résultat reporté, il s'établit à 8 552 k€, en augmentation par rapport à 2021.

Les excédents cumulés lors des exercices antérieurs ont permis ainsi d'amortir l'effet ciseau entraîné par l'accroissement des dépenses liées aux contrats de prestations de service suite à l'augmentation des coefficients de révisions.



En regroupant les sections de fonctionnement et d'investissement, il est constaté une hausse plus importante des dépenses (10 %) que des recettes¹ (3 %).

Dès lors, le budget annexe « collecte et traitement des déchets » se clôture, en 2022, avec un solde maintenu en **section de fonctionnement de 10 253,59 k€** et **de 8 552,33 k€ en section d'investissement.**

Ces résultats de clôture 2022 positifs s'insèrent d'ores et déjà en adéquation avec les dispositions du pacte financier et fiscal 2023-2026 adopté le 15 décembre 2022, lesquelles prévoient « l'autonomisation » du budget annexe « collecte et traitement des déchets », c'est-à-dire la suppression de la subvention d'équilibre 2026 sous l'effet de deux leviers :

- ✓ des économies de gestion de politique publique ;
- ✓ un relèvement du taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.

¹ Hors résultat de fonctionnement reporté (002) et excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement
Capacité dynamique de désendettement (en année)	= encours de dette "n" / Epargne brute => capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	CA 2021/2022	
				en K€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	398 872,13	423 763,16	412 891,71	14 019,58	4%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	352 886,14	413 383,30	395 530,38	42 644,24	12%
Epargne de gestion courante (EBG)	45 985,99	10 379,86	17 361,33	-28 624,67	-62%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	12%	2%	4%		-64%
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	22,84	0,00	241,08	218,24	955%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	286,17	3 755,33	1 286,22	1 000,05	349%
Résultat exceptionnel large	-263,33	-3 755,33	-1 045,14	-781,81	297%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	45 722,66	6 624,52	16 316,19	-29 406,47	-64%
Taux d'épargne de gestion	11%	2%	4%		-66%
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	2 332,01	2 090,28	2 090,28	-241,73	-10%
<i>Recettes réelles</i>	398 894,97	423 763,16	413 132,79	14 237,82	4%
<i>Dépenses réelles</i>	355 504,32	419 228,91	398 906,88	43 402,55	12%
Epargne brute (EBE)	43 390,65	4 534,25	14 225,91	-29 164,74	-67%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	11%	1%	3%		-68%
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	12 144,43	10 667,05	9 694,43	-2 450,00	-20%
<i>Fonds de roulement (001 + 002 + 1068)</i>	28 204,33	36 587,38	36 587,38	8 383,06	30%
Epargne nette (ENE)	31 246,22	-6 132,81	4 531,48	-26 714,74	-85%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	8%	-1%	1%		-86%

L'**épargne de gestion courante** est en forte diminution passant ainsi de 45 986 k€ à 17 361 k€, cette situation résulte principalement de la croissance plus rapide des dépenses par rapport aux recettes de la section de fonctionnement, soit + 43 M€ de dépenses contre + 14 M€ des recettes relatives à la gestion courante. En effet, la hausse combinée des matières premières liées à la crise économique et celles des dépenses de personnel consécutive à l'augmentation du point d'indice entraînent un rythme de progression plus rapide par rapport aux recettes et ce malgré le dynamisme des bases relatives à la TEOM, +6%. Le taux d'épargne de gestion est ainsi en recul de 64% par rapport à 2021 pour s'établir à 4% contre 12% en 2021.

La capacité d'autofinancement après le remboursement de l'annuité du capital de la dette (épargne nette) est également en forte diminution passant ainsi à un taux d'épargne nette de 8% à 1% mais demeure positive et permet de ce fait de ne pas recourir à l'emprunt.

2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « collecte et traitement des déchets » :

En k€	Stock de dette au 01/01/2022	Remboursement du capital de la dette en 2022	Intérêts de la dette en 2022	Emprunt nouveau 2022	Stock de dette au 31/12/2022
Volume	105 365,53	9 694,43	2 090,28	0,00	97 113,14

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget annexe « collecte et traitement des déchets » a diminué de 8% avec un remboursement du capital de la dette de 9 694,43 k€.

En 2022, aucun emprunt a été mobilisé au sein du budget annexe « déchets ».

L'encours de dette s'élève donc au 31 décembre 2022 à 97 113,14 k€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par la Métropole en matière de politique publique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Ainsi, les volumes d'AP et de CP en 2022 présentent une information majeure au pilotage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).

3.1 LE VOLUME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Dans le cadre de la PPI relative au budget annexe des « transports », le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de suivi de la programmation :

Autorisation de programme	Montant initial	Montant initial restant à financer au 01/01/2022	Variation annuelle du volume	Mandaté 2022	Reste à financer au 31/12/2022	Durée de résorption (en années)
Réhab centres apports volontr territ MPr	6 000 000,00	2 738 951,92	0,00	1 910 795,94	3 261 048,08	1,43
CREATION RESSOURCERIE TERRITOIRE DE	5 000 000,00	2 855 661,48	0,00	1 072 169,26	3 927 830,74	2,66
CT2 - Extension Rénovation déchetteries	8 578 288,00	8 578 288,00	0,00	1 028 593,88	7 549 694,12	8,34
CT2 - Matériel de coll. acquisit*	15 307 063,00	15 307 063,00	0,00	1 663 936,96	13 643 126,04	9,2
CT2 - Aménagement divers pré-collecte	7 127 500,00	7 127 500,00	0,00	1 344 739,50	5 782 760,50	5,3
OPTIMISATION RESEAU DECHETTERIE	6 869 925,24	6 869 925,24	0,00	1 674 628,38	5 195 296,86	4,1
GESTION DECHETS PAE	7 300 000,00	7 300 000,00	0,00	2 547 074,11	4 752 925,89	2,87
Réhab centres apports volontr territ MPr	6 000 000,00	5 171 844,02	0,00	1 910 795,94	3 261 048,08	2,71
Acquisitions d'équipements nécessaires	31 062 000,00	28 081 615,09	0,00	5 692 801,09	22 388 814,00	4,93
Acqcton équ collecte pieces detachées	5 028 000,00	4 501 877,02	0,00	792 412,53	3 709 464,49	5,68
Total	98 272,78	88 532,73	0,00	19 637,95	73 472,01	

Le stock initial d'Autorisations de Programme (AP) s'élève à 404 435 k€.

En 2022, le montant des crédits de paiements s'est élevé à 26 596 k€.

3.2 L'AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En k€	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté antérieur	mandaté 2022	Taux d'avancement 2022 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	404 435,00	29 133,00	26 596,00	14%

Le taux d'avancement du montant pluriannuel des opérations est de 14%.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Recettes réelles	398 894,97	423 763,16	413 132,79	97%	4%
Recettes de gestion courante	398 872,13	423 763,16	412 891,71	97%	4%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 927,36	28 280,12	28 598,55	101%	25%
731- Fiscalité locale	334 481,29	350 389,07	355 947,62	102%	6%
74 - Dotations et participations	29 679,95	33 568,46	14 526,50	43%	-51%
75 - Autres produits de gestion courante	10 048,63	10 293,53	12 074,96	117%	20%
013-Atténuation des charges	1 734,90	1 231,97	1 744,08	142%	1%
Autres recettes de fonctionnement	22,84	0,00	241,08	-	955%
76-Produits financiers	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	22,84	0,00	241,08	-	955%
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	-	-	-	-	-
Recettes d'ordre	617,95	452,42	390,64	86%	-37%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre secti	617,95	452,42	390,64	86%	-37%
043 - Opération ordre intérieur de la section	-	-	-	-	-
Total recettes de fonctionnement	399 512,92	424 215,58	413 523,44	97%	4%
R 002 Résultat reporté ou anticipé	7 857,36	18 402,69	18 402,69	100%	134%
Total des Recettes d'exploitation cumulées	407 370,28	442 618,26	431 926,12	98%	6%

Les recettes de fonctionnement augmentent de 6% par rapport au compte administratif 2021 et se sont établies à 431 926 k€ contre 407 370 k€.

Plus précisément, les recettes en augmentation sont les suivantes :

- **Les produits des services, du domaine et ventes diverses** se sont établies à 28 598 k€ contre 22 927 k€ au compte administratif 2021, **soit une variation de +25%**. Ils sont composés à hauteur de 18 413 k€ de recettes issues de la revalorisation des matières recyclables et des redevances spéciales à hauteur de 10 099 k€ ;
- **Les produits issus de la fiscalité locale** : + 6% de produits relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères issus de la revalorisation des bases, soit un montant de **355 948 k€** ;
- **Les autres produits de gestion courante** se sont établies à 12 074 k€, en variation de 2 000 k€ par rapport à 2021 résultant des annulations de rattachements,
- **Les atténuations des charges** restent stables, soit +1% pour s'établir à 1 744 k€.

Les recettes issues de dotations et de participations, sont quant à elles, **en retrait de 51 %** et se sont établies à 14 526 k€ en 2022 s'expliquant par la mobilisation du montant de la subvention de 5 314 k€ correspondant à la refacturation des frais de structures.

S'agissant des recettes d'ordre, ces dernières enregistrent une baisse de près de 37%.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Dépenses réelles	355 400,96	419 541,87	398 913,45	95%	12%
Dépenses de gestion courante	352 886,14	413 383,30	395 530,38	96%	12%
011 - Charges à caractère général	229 735,19	279 553,34	265 363,32	95%	16%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	120 444,94	128 468,72	125 796,98	98%	4%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	689,57	1 857,30	866,15	47%	26%
014 - Atténuations de produits	2 016,45	3 503,93	3 503,94	100%	74%
Autres dépenses de fonctionnement	2 514,82	6 158,57	3 383,07	55%	35%
66 - Charges financières	2 258,65	2 367,95	2 061,57	87%	-9%
67 - Charges exceptionnelles	156,17	1 442,17	1 221,50	85%	682%
68 - provisions	100,00	2 348,44	100,00	4%	0%
Dépenses d'ordre	21 392,03	23 076,39	22 759,08	99%	6%
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	n/a	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 392,03	23 076,39	22 759,08	99%	6%
043 - Opérations ordre intérieur de la section	-	-	-	n/a	n/a
Total dépenses de fonctionnement	376 793,00	442 618,26	421 672,53	95%	12%
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	590,45	-	-	n/a	-100%
Total des dépenses d'exploitation cumulées	377 383,45	442 618,26	421 672,53	95%	12%

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont établies à 398 913 k€, soit +12% par rapport à l'exercice 2021.

Plus précisément, les dépenses de gestion courante se sont élevées à 395 530 k€ contre 352 886 k€ en 2021, soit +12% résultant principalement de l'exécution des dépenses liées aux charges à caractère général, lesquelles se concentrent principalement sur les prestations exécutées par les prestataires de la Métropole concernant l'ensemble des prestations de collecte, traitement, tri et élimination des déchets collectés (représentant 84 % des dépenses réelles de fonctionnement hors frais de personnel). Sur ces dépenses, la Métropole ne possède pas voire peu de marges de manœuvre dans la mesure où elles sont liées à des marchés en cours, dont les clauses de révision de prix sont substantiellement indexées sur le cours du gazole professionnel. Or, cet indice a fortement progressé entraînant une augmentation des tarifs de ces marchés.

Les dépenses de personnel évoluent de +4% et se sont établies à 125 796 k€, cette augmentation est consécutive à l'évolution du point d'indice de la fonction publique intervenue en juillet par la loi de finances rectificative.

Les dépenses de gestion courantes, composées majoritairement des créances éteintes et des subventions versées aux associations dont l'objectif est la réduction des déchets et de favoriser les gestes écoresponsables évoluent de +26% pour s'établir à 866 k€ contre 689 k€ en 2021.

Les atténuations de produits augmentent quant à elles de 74%, il s'agit principalement du produit relatif à la taxe générale sur les activités polluantes dont les taux réglementaires en 2022 sont légèrement supérieurs à ceux 2021.

S'agissant des autres dépenses de fonctionnement, soit +35% consécutive à la variation des charges exceptionnelles et plus précisément de diverses annulations de titres. Les charges financières diminuent de -9% suite à une gestion optimisée des emprunts malgré une hausse des taux d'intérêt sur la moitié de l'année 2022.

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens immobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise de subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il participe également au renouvellement de celui-ci en alimentant l'autofinancement par le biais d'une recette d'investissement. L'amortissement du patrimoine métropolitain immobilisé a atteint 22 759 k€ en 2022, en augmentation par rapport à l'exercice 2021 (21 392 k€).

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Dépenses réelles	39 939,50	58 377,69	36 291,00	62%	-9%
Dépenses d'équipement	27 795,07	47 710,63	26 596,56	56%	-4%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	-	-	-	n/a	n/a
204 - Immobilisations incorporelles	-	-	-	n/a	n/a
21 - Immobilisations corporelles	-	-	-	n/a	n/a
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	n/a	n/a
Opérations d'équipement	27 795,07	47 710,63	26 596,56	56%	-4%
Dépenses financières	12 144,43	10 667,05	9 694,43	91%	-20%
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 144,43	10 667,05	9 694,43	91%	-20%
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	n/a
Dépenses d'ordre	1 000,19	3 835,68	390,64	10%	-61%
040 - Opérations de transfert entre sections	617,95	452,42	390,64	86%	-37%
041 - Opérations patrimoniales	382,25	3 383,26	-	0%	-100%
Total dépenses d'investissement	40 939,70	62 213,37	36 681,64	59%	-10%
D 001 Solde d'exécution négatif reporté	919,93	-	-	n/a	-100%
Total des dépenses d'investissement cumulées	41 859,63	62 213,37	36 681,64	59%	-12%

Les dépenses d'investissement cumulées enregistrent une baisse de 12%, soit un montant de 36 681 k€ contre 41 859 k€ en 2021.

Le niveau de dépenses d'investissement est en légère diminution avec 26 596 k€ de dépenses contre 27 795 k€, soit une baisse de 4%. La programmation pluriannuelle d'investissement a permis la mise en œuvre d'action définies ci-après :

- L'acquisition de matériel roulant qui concerne l'achat des Camions-bennes pour un montant de 6 M€ ;
- Les équipements de pré-collecte (fourniture de bacs, travaux sur les emplacements, réparation et entretien) 5,7 M€ ;
- Les travaux dans les déchetteries 3,5 M€ ;
- La création de technocentres pour 3,6 M€ ;
- Les travaux sur le site de l'Arbois 0,9 M€ ;
- Les travaux divers sur les locaux pour 0,9 M€ ;
- La création de ressourceries pour 0,9 M€ ;
- Les achats ce composteur et les aides aux particuliers pour l'acquisition de broyeur 0,4 M€ ;
- Les travaux sur les centres de transfert : 0,5 M€.

S'agissant des dépenses financières, en baisse de 20% elles se sont réalisées à hauteur de 9 694 k€.

Quant aux dépenses d'ordre, elles diminution de 37% par rapport à l'exercice 2021 et se sont établies à 390 k€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2021	Total "voté" 2022	CA 2022	Taux d'exécution 2022	Evolution CA 2021/2022 en %
Recettes réelles	6 339,52	29 153,16	15 874,34	54%	150%
Recettes d'équipement	2 373,44	14 617,39	1 015,32	7%	-57%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	373,44	168,41	82,21	49%	-78%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	2 000,00	13 516,19		0%	-100%
21- Immobilisations corporelles	-	932,79	933,11	100%	n/a
Recettes financières	3 966,09	14 535,78	14 859,03	102%	275%
10- Dotations, fonds divers,réserves	3 966,09	14 535,78	14 859,03	102%	275%
024- Produits des cessions d'immobilisations					n/a
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	n/a	n/a
Recettes d'ordre	21 774,28	26 459,65	22 759,08	86%	5%
021 - Virement de la section de fonctionnement					n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect	16 874,23	23 076,39	22 759,08	99%	35%
041 - Opérations patrimoniales	4 900,05	3 383,26		0%	-100%
Total recettes d'investissement	28 113,80	55 612,82	38 633,42	69%	37%
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	20 346,37		6 600,55	n/a	-68%
Total des recettes d'investissement cumulées	48 460,18	55 612,82	45 233,97	81%	-7%

Les recettes réelles d'investissement hors dette, résultat reporté et excédents de fonctionnement capitalisés se sont établies à 4 290 k€ contre 4 339 k€ en 2021, soit une diminution de 1,14%. Elles se sont composées :

- du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui permet à la Métropole de récupérer une partie de la TVA ayant grevé ses dépenses d'investissement n-2. Le montant du FCTVA 2022 est évalué à 3 275 k€ ;
- des subventions d'investissement versées à hauteur de 1 015 k€.

A noter que l'emprunt d'équilibre n'a pas été mobilisé en 2022.

S'agissant des recettes d'ordre, celles-ci sont en augmentation de 35% pour s'établir à 22 759 k€.

6. ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE		
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES		
<i>(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)</i>		
1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Art.	Libellé	TOTAL
013	Atténuation de charges	1 744 075,06
70	Prod. des services, du domaine et vente div.	28 598 552,86
7013	Vente de produits résiduels	
7028	Autres produits	
70388	Autres redevances et recettes diverses	286 716,66
70612	Redevance spéciale	247 886,25
70613	Redevance déchets industriels	9 852 032,47
70688	Autres prestations de services	8 401 797,32
7078	Autres marchandises	8 521 563,06
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	123 677,61
7088	Produits activités annexes (abonnements)	890 899,75
70875	Remb frais par les communes GFP	273 979,74
73	Impôts et taxes	355 947 617,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (d)	355 947 617,00
74	Dotations et participations	14 526 503,99
744	FCTVA	32 990,56
74758	Emplois d'avenir	93 025,55
74751	Participation GFP de rattachement	5 314 725,92
74778	Autres	
7478228	Autres personnes privées	664 153,24
74788	Autres organismes	8 290 254,54
74888	Autres	131 354,18
75	Autres produits de gestion courante	12 074 961,64
752	Revenus des immeubles	220 685,63
755	Dédits et pénalités perçues	265 310,21
757	Subventions	0,00
75813	Redevances fermiers et concessionnaires	1 521 304,62
75822	Prise en charge déficit budget annexe	0,00
75888	Autres produits divers, gestion courante	10 067 661,18
77	Produits exceptionnels	241 080,69
Total des recettes réelles		413 132 791,24
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	390 643,80
Total des recettes d'ordre		390 643,80
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	18 402 685,52
TOTAL GENERAL		431 926 120,56

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	265 363 318,23
60	Achats et variation des stocks	14 423 257,02
61(hors 61f)	Services extérieurs (hors 61f)	12 700 435,36
61f	Contrats de prestations de services	227 058 989,36
62	Autres services extérieurs	5 644 404,83
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 536 231,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	125 796 981,77
62	Autres services extérieurs	4 910 253,65
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 969 219,69
64	Charges de personnel	118 917 508,43
65	Autres charges de gestion courante	866 148,60
6511	Allocations	81 980,13
654	Perte sur créances irrécouvrables	182 729,11
657341	Communes membres du GFP	
657381	Autres établissements publics	18 320,00
657382	Subventions autres établissements publics locaux	3 750,00
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	420 115,33
658	Charges diverses de gestion courante	33 595,40
65888	Autres	125 658,63
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	
66	Charges financières	2 061 571,99
67	Charges exceptionnelles	1 221 495,39
68	Dotations aux provisions	100 000,00
014	Atténuation de produits	3 503 935,00
Total des dépenses réelles		398 913 450,98
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 759 079,26
Total des dépenses d'ordre		22 759 079,26
TOTAL GENERAL		421 672 530,24

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
Dépenses d'équipement		26 596 564,58
10	Dotations, fonds divers	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunt et dettes assimilées	9 694 433,25
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses réelles		36 290 997,83
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	390 643,80
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		390 643,80
001	Reprise de résultat n-1	0,00
TOTAL GENERAL		36 681 641,63

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
13	Subventions d'investissement	82 210,44
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles	933 106,46
Recettes d'équipement		1 015 316,90
10	Dotations, fonds divers réserves	
10222	FCTVA	3 274 878,34
1068	excédents de fonctionnement	11 584 148,32
Total des recettes réelles		15 874 343,56
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 759 079,26
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		22 759 079,26
001	Reprise de résultat n-1	0,00
TOTAL GENERAL		38 633 422,82